

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 11 avril 2024

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Pierre-Yves CAILLIATTE, Hervé CHATEAU, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurent TALON à Béatrice BROUETTE, Xavier ANGLEYS à Hervé CHATEAU

Absents excusés : Thierry POUJOL

Secrétaire de séance : Maxime DUCAROUGE

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire

* Demandes de subventions

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 mars 2024.

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2025.

* Foncier bâti : 35.07 %

* Foncier non bâti : 27 %

* Taxe habitation : 13%

Présentation et vote des budgets

1) Commune

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 11 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 587 765.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement 115 751.00 €

Détail des programmes du budget d'investissement

391 Réfection du Chemin des Launays

392 Achat tractopelle

393 Mise aux normes coffret électrique église

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2024 en équilibre.

2) Assainissement

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 11 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'exploitation 39 909 €
- Dépenses et recettes d'investissement 408 666.41 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2024 en équilibre.

3) Hôtel du Port

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 11 avril,
Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 55 472 €
- Dépenses et recettes d'investissement 42 562 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2024 en équilibre.

Demande de subventions

- Réfection du Chemin des Launays

Le Chemin des Launays nécessitant de grosses réparations, le Conseil Municipal a décidé de le refaire.

Coût de l'opération : 10 403 € HT

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 ainsi que les recettes correspondantes.

Demandes de subventions et plan de financement

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale et auprès de la Communauté de Communes au titre du fond de concours.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Réfection chemin des Launays	10 403€	Conseil Départemental	5 000 €
		Communauté de Communes	2 700 €
		Autofinancement de la commune	2 703 €
Total	10 403€	Total	10 403€

- Achat d'un tractopelle, le Conseil Municipal a décidé les dépenses suivantes.

Achat du tractopelle : 16 000€ HT

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 ainsi que les recettes correspondantes.

Demandes de subventions et plan de financement

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la communauté de communes au titre du fond de concours.

Coût des projets		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Achat tractopelle	16 000 €		
		Communauté de Communes	8 000 €
		Autofinancement de la commune	8 000 €
Total	16 000 €	Total	16 000 €

- Mise aux normes du coffret électrique de l'église, le Conseil Municipal a décidé les dépenses suivantes.

Mise aux normes du coffret électrique de l'église : 1 293 € HT

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 ainsi que les recettes correspondantes.

Demandes de subventions et plan de financement

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la communauté de communes au titre du fond de concours.

Coût des projets		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Coffret électrique	1 293 €		
		Communauté de Communes	385 €
		Autofinancement de la commune	908 €
Total	1 293€	Total	1 293 €

LTI : renouvellement

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte sur Loire a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte sur Loire décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte sur Loire décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- **Montant :** **300 000 Euros**
- **Durée :** **365 jours**
- **Taux d'intérêt applicable** **ESTER + 0,65 %**
- **Commission de non-utilisation** **0,25 %**
- **Frais de dossier** **0,20 %**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte sur Loire autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte sur Loire autorise Monsieur le à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

SIVOM : convention de prestation de services pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-32, L2225-1 à L2225-4;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2225-1 à R2225-10 ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2017 relatif au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'incendie,

Vu la délibération n° 2024-18 prise le 19 mars 2024 par le syndicat Mixte à vocation multiple Sologne Bourbonnaise,

Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la prestation de services concernant le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie du territoire communal proposée le syndicat mixte à vocation multiple Sologne Bourbonnaise,
- autorise le maire à signer la convention relative à la prestation de services en matière de défense incendie.

Cette convention prévoit que le contrôle et l'entretien des poteaux incendie soit assuré par le SIVOM moyennant une participation de 45€ par poteau.

Camping : douche pour les pêcheurs de nuit

Afin de permettre aux bénéficiaires des pêches de nuit la possibilité d'utiliser les douches du camping, un forfait sera proposé avec la réservation du poste. Le forfait est de 2^e la douche.

Le bénéficiaire devra accéder aux douches en passant par l'accueil pour présenter sa carte.

Questions et informations diverses

Initiation pêche MFR : Le Conseil Municipal est informé que l'initiation pêche prévue initialement le 12 juin est avancée au mercredi 29 mai. Celle-ci aura lieu côté plage dans la zone réserve interdite à la pêche traditionnelle.

Proposition Entreprise VERDOYANT : Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, cette entreprise propose aux communes la possibilité de signer une convention qui prévoit que lors d'une intervention sur un nid de frelons asiatiques, la commune prendrait en charge une partie de la prestation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se tenir informé auprès des administrés Pierrefittois pour savoir si sur le territoire communal ce prédateur a été observé et si ce type de convention se justifierait.

Une demande sera faite auprès de la communauté de communes pour savoir si la question des frelons asiatiques a été abordée dans le cadre du contrat de santé.

Local plage : Afin de permettre l'ouverture du local plage durant la saison estivale, un courrier sera adressé aux associations pierrefittoises pour savoir si l'une d'entre elles serait intéressée par la tenue de ce local.